

**Annexe à la décision n°15: les tableaux de rémunération pour copie privée**

**Tableau n°1 : CD R et RW Data**

	Capacité d'enregistrement	Rémunération en euros
CD R et RW data	700 Mo	0,35

**Tableau n°2 : DVD Ram, DVD R et DVD RW Data**

	Capacité d'enregistrement	Rémunération en euros
DVD R et RW Data	4,7 Go	0,90

**Tableau n° 3 : Mémoires et disques durs intégrés à un téléviseur, un enregistreur ou un boîtier assurant l'interface entre l'arrivée de signaux de télévision et le téléviseur (décodeur ou « box »), autres que ceux mentionnés au tableau n° 9, comportant une fonctionnalité d'enregistrement numérique de vidéogrammes, ou un baladeur dédié à l'enregistrement de vidéogrammes**

Capacité d'enregistrement	Rémunération en euros
Jusqu'à 8 Go	6,30
Au-delà de 8 Go et jusqu'à 40 Go	12,00
Au-delà de 40 Go et jusqu'à 80 Go	18,00
Au-delà de 80 Go et jusqu'à 160Go	25,00
Au-delà de 160 Go et jusqu'à 250 Go	30,00
Au-delà de 250 Go et jusqu'à 320 Go	37,50
Au-delà de 320 Go et jusqu'à 500 Go	45,00

**Tableau n°4: Mémoires et disques durs intégrés à un baladeur ou à un appareil de salon dédiés à la lecture d'œuvres fixées sur des phonogrammes**

Capacité d'enregistrement	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Jusqu'à 8 Go	1,50
Au-delà de 8 Go et jusqu'à 32 Go	1,00

**Tableau n°5 : Mémoires et disques durs intégrés à un baladeur ou à un appareil de salon dédiés à la fois à l'enregistrement numérique des phonogrammes et des vidéogrammes**

Capacité d'enregistrement	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Jusqu'à 4Go	1,50
Au-delà de 4 Go et jusqu'à 8 Go	0,88
Au-delà de 8 Go et jusqu'à 16 Go	0,50
Au-delà de 16 Go et jusqu'à 32 Go	0,35
Au-delà de 32 Go et jusqu'à 96 Go	0,33

**Tableau n°6 : Clés USB non dédiées**

Capacité d'enregistrement	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Inférieure ou égale à 2 Go	0,20
Supérieure à 2 Go et inférieure ou égale à 4 Go	0,16
Supérieure à 4 Go et inférieure ou égale à 8 Go	0,13
Au-delà de 8 Go	0,10

**Tableau n°7 : Cartes mémoires non dédiées**

Capacité d'enregistrement	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Inférieure ou égale à 2 Go	0,09
Supérieure à 2 Go et inférieure ou égale à 4 Go	0,08
Supérieure à 4 Go et inférieure ou égale à 8 Go	0,07
Au-delà de 8 Go	0,06

**Tableau n°8 : Supports de stockage externes, autres que ceux mentionnés au tableau n° 9, utilisables directement avec un micro-ordinateur personnel, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de leur adjoindre un équipement complémentaire hormis les câbles de connexion et d'alimentation**

A) Capacité d'enregistrement	Rémunération en euros
Inférieure ou égale à 120 Go	8,40
Supérieure à 120 Go et inférieure ou égale à 320 Go	9,60
Supérieure à 320 Go et inférieure ou égale à 500 Go	11,00
Supérieure à 500 Go et inférieure ou égale à 1000 Go	20,00
B) Capacité d'enregistrement	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Supérieure à 1000 Go et inférieure ou égale à 5000 Go	0,015€/Go
Supérieure à 5000 Go et inférieure ou égale à 10 000 Go	0,012 €/Go

**Tableau n°9 : Supports de stockage externes dits « multimédia » qui :**

- disposent d'une ou plusieurs sorties audio et/ou vidéo et/ou ports informatiques permettant la restitution d'images animées et/ou du son, sans nécessiter l'emploi d'un micro-ordinateur à cet effet,
- ou comportent en outre une ou plusieurs entrées audio et/ou vidéo et/ou ports informatiques permettant d'enregistrer des images animées et ou du son, sans nécessiter l'emploi d'un micro-ordinateur à cet effet,
- ou sont intégrés ou reliés à un boîtier assurant l'interface entre l'arrivée de signaux de télévision et un téléviseur et qui ne sont pas exclusivement dédiés à l'enregistrement de vidéogrammes (« box à disque dur ou à mémoire de stockage multimédias »)

Capacité d'enregistrement	Rémunération en euros
Jusqu'à 8 Go	6,30
Au delà de 8 Go et jusqu'à 40 Go	9,30
Au delà de 40 Go et jusqu'à 80 Go	12,50

Au delà de 80 Go et jusqu'à 160 Go	16,00
Au delà de 160 Go et jusqu'à 250 Go	23,00
Au delà de 250 Go et jusqu'à 320 Go	27,00
Au delà de 320 Go et jusqu'à 500 Go	30,00
Au delà de 500 Go et jusqu'à 1To	31,00
Au delà de 1To et jusqu'à 2 To	32,00

**Tableau n°10 : Mémoires et disques durs intégrés à un téléphone mobile permettant d'écouter des phonogrammes ou de visionner des vidéogrammes**

Capacité d'enregistrement	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Jusqu'à 8 Go	0,7000
Au-delà de 8 Go et jusqu'à 16 Go	0,5000
Au-delà de 16 Go et jusqu'à 32 Go	0,3095
Au-delà de 32 Go et jusqu'à 64 Go	0,2360

**Tableau n°11 : Mémoires et disques durs dédiés à la lecture d'œuvres fixées sur des phonogrammes intégrés à un système de navigation et/ou à un autoradio destinés à un véhicule automobile**

Capacité du support d'enregistrement dédiée à la lecture de phonogrammes	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Toutes capacités	1,25

**Tableau n°12 : Mémoires et disques durs intégrés aux tablettes tactiles multimédia avec fonction baladeur, munies d'un système d'exploitation pour terminaux mobiles ou d'un système d'exploitation propre**

Capacité d'enregistrement	Tarif de rémunération en euros par Giga Octet (€/Go) après abattement (TGo – A)
Jusqu'à 8 Go	0,8000
Au-delà de 8 Go et jusqu'à 16 Go	0,5250
Au-delà de 16 Go et jusqu'à 32 Go	0,3281
Au-delà de 32 Go et jusqu'à 64 Go	0,1969